Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/01/2025 - B2025/000585 - 2022 B 00030 - 908 884 877 - 977 CARWASH

Certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise 977 CARWASH — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 24 RUE LIVRAINDIERES 28100 DREUX

SIRET 90888487700014

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

GREFFE
13 JAN. 2025
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Exercice N clos le 31/12/2023

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres * (3)	072	2 188	074	2 188
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084		086	
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	2 188	098	2 188
	Total général (I+II)	110	2 188	112	2 188

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	6 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(7 721)
	Résultat de l'exercice	136	
	Subventions d'Investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(1 721)
	Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	3 909
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	3 909
	Total général (I + II + III)	180	2 188

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	731		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

Certifié conforme à l'original

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 977 CARWASH — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31 12 2023

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214
	Services *		215 / 217	218
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
Production immobilisée *				224
Subventions d'exploitations reçues				226
Autres produits				230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)			242
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244
Rémunérations du personnel *				250
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
Dotations aux amortissements *				254
	dont amortissement du fonds de commerces			255
Dotations aux provisions				256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)				290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318
Provisions non déductibles *				322
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989	
ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991			
ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements et souscriptions outre mer	344	
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993	

Droit divers

Créance due au report en arrière du déficit			346	350
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643	
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647	
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641	
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 : 352 — 354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356	
Déficits antérieurs reportables * 7 721 dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

977 CARWASH

Société par actions simplifiée au capital de 6 000 €
Siège social : 24 Rue des Livraindières
28100 DREUX
RCS CHARTRES 908 884 877

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente juin à 12 heures,

Les actionnaires de la société 977 CARWASH, société par actions simplifiée au capital de 6.000 euros, dont le siège est 24, rue des Livraindières – 28100 DREUX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire audit siège, sur convocation faite par le Président selon lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHEN Jacques, en sa qualité de représentant de la société M.KAI, Présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les statuts de la société,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des dépenses et charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Quitus au Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, puis, déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat nul de 0 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu du résultat nul de l'exercice clos le 31 décembre 2023, prend acte de l'absence de résultat à affecter au titre de cet exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CJ CW

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

* * * * *
* * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

SAS M.KAI
Représentée par Monsieur Jacques CHEN

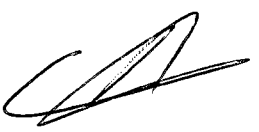

Monsieur Chenxiang WANG

977 CARWASH

Société par actions simplifiée au capital de 6 000 €
Siège social : 24 Rue des Livraindières
28100 DREUX
RCS CHARTRES 908 884 877

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLEE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font ressortir un résultat nul de 0 euros que nous vous proposons d'en prendre acte purement et simplement

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale, compte tenu du résultat nul de l'exercice clos le 31 décembre 2023, prend acte de l'absence de résultat à affecter au titre de cet exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Le Président